



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 70086

Numéro SIREN : 380 906 255

Nom ou dénomination : A 2 DISTRIBUTION "APPAREILS AUTOMATIQUES DE DISTRIBUTION"

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2013 sous le numéro de dépôt 16



02570086
2/01/13

SOCIÉTÉ A2 DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 622,45 euros

Siège social : 7 Rue du Calvaire – 77520 Mons En Montois

380 906 255 RCS Melun

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 28 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt huit novembre à quatorze heures, les associés de la société à responsabilité « A2 Distribution », au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune, dont le siège social est 7 Rue du Calvaire – 77520 Mons en Montois, se sont réunis, audit siège social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur DELAVAY Jean-Paul, propriétaire de 495 parts
Demeurant 7 Rue du Calvaire – 77520 Mons en Montois

Madame DELAVAY Catherine, née LEHOUX, propriétaire de 5 parts
Demeurant 7 Rue du Calvaire – 77520 Mons en Montois

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul DELAVAY, co-gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'ils possèdent ensemble les cinq cents parts sociales composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Distribution de dividendes prélevée sur le poste « Report à nouveau » ;
- Questions diverses.

Après délibération des associés, personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution unique suivante à l'ordre du jour :

Résolution unique

L'assemblée générale décide de distribuer à titre de dividendes aux associés la somme de 100 000 € (cent mille euros) prélevée sur le compte « Report à nouveau » qui se trouve ainsi ramené de 314 041,19 € à 214 041,19 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 200 euros par part. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Soit :

M. DELAVAY Jean-Paul : 99 000 €

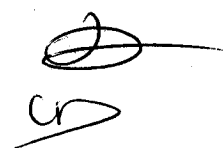
Mme DELAVAY Catherine : 1 000 €

Soit 100 000 € Brut : prélèvement social : 15 500 €, prélèvement libératoire : 21 000 €, soit un dividende net de 63 500 €.

Les associés ont été informés que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Les personnes percevant des dividendes peuvent opter pour le prélèvement libératoire de 21 % sur les dividendes à compter de 2012. Cette option doit être formulée au plus tard lors de la mise en paiement des dividendes.

Il est précisé que les 15,5 % (prélèvements sociaux à jour du 1^{er} Août 2012) et les 21 % (prélèvement libératoire), soit 36,5 % sont à payer dans les 15 jours du mois qui suit le paiement desdits dividendes.



La SARL A2 DISTRIBUTION doit obligatoirement déposer une déclaration simplifiée n° 2777-D (ou n° 2777-D-K si elle est pré-remplie), auprès du service des impôts des entreprises, dans les 15 premiers jours du mois suivant, et acquitter les prélèvements sociaux dus à la source ainsi que, en cas d'option, le prélèvement forfaitaire libératoire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

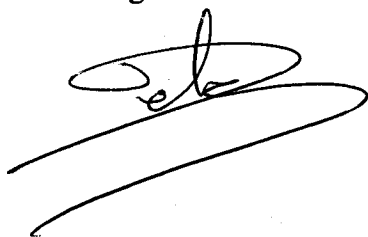
Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le gérant et tous les associés.

Fait à Mons-en-Montois, le 28 Novembre 2012.

M. DELAVAY Jean-Paul

Associé cogérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Mme DELAVAY Catherine

Associée cogérant

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive style with a prominent 'C' and a horizontal line at the end.